



ETANGS DE LA COLOMBIERE

Tout pêcheur ramasse ses déchets (Cigarettes, Fil, leurre, amorce...etc)

Feux interdits

Pêche de nuit et camping interdits

Baignade et canotage interdits

Parking obligatoire = Stationnement interdit sur les berges sauf dépose minutes pour charger et décharger votre matériel

Règlement (AG du 11 août 2023)

No Kill Carpes, Tanches, Carrassins: Hameçon simple et arillons écrasés

3 cannes maximum

Bateau amorceur interdit

Pêche au lancer autorisée

Leurres et Mouches autorisés

Tresse interdite

Infos sur <http://peche-ambert.fr>

Pour plus de renseignements ou en cas d'incivilités

Contacts Gardes = 06 40 81 19 01 ou 06 70 82 16 79